



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Bilan de la réunion SDIS / Intersyndicale

Objet : Négociations entre le SDIS et l'intersyndicale dans le cadre du conflit en cours.

Ce jour, le SDIS et l'intersyndicale se sont réunis à 14h30 à la direction départementale afin de trouver une issue au conflit en cours.

Etaient présents :

- Mr Jean ARCAS et Mr Christian TURREL, élus du bureau du Conseil d'administration
- Colonel Christophe RISDORFER, directeur du SDIS
- Lt colonel Pierre ANSELME, chef de groupement ouest
- Commandants Pascal WINNICKI et Gilbert ARNAL, chefs de service
- Claudine CANOVAS, Jérôme RAYNAL, J Marie NEGRE, Pascal ROUVIER, Didier BOSCH, Sébastien GAL, Alain FALCONE, et Gilles MERCIER.

Décisions :

1- Audit :

Le principe d'un audit sur la gestion, le management, les risques psycho sociaux et les régimes indemnitaires au sein du SDIS est acté.

La définition du cahier des charges sera effectuée en commun le jeudi 15 décembre de 8h30 à 11h00.

Participation des représentants du personnel → OUI

Questionnaire anonyme pour tous les agents → OUI

Résultat de l'audit attendu pour la mi-février → OUI

1bis- Pénibilité au travail pour les spp de plus de 50 ans / Harmonisation et reconnaissance du temps de travail et les régimes indemnitaires irréguliers :

→ Concernant les personnels de plus de 50 ans rencontrant des difficultés, chaque cas particulier sera traité dans le cadre d'un accompagnement médical analysé par le SSSM, afin d'adapter au mieux le poste de l'agent concerné, en envisageant la possibilité du passage du régime de 24/48 au régime 12H00 dans le même centre.

→ Le temps de travail est une problématique nationale

→ Les syndicats demandent une valorisation du régime 24/48 par rapport au régime en 12h00

L'ensemble de ces points sont à rajouter EN OPTION dans le périmètre de l'audit avec un gel à la situation actuelle des régimes irréguliers (le directeur va écrire aux autorités à ce sujet pour en obtenir l'autorisation) : le délai de la consultation sera mis à profit pour trouver un consensus faute de quoi cette option sera retenue.

2- Spécialités :

Création d'un groupe de travail piloté par le commandant ARNAL, auquel sera associé le commandant VERGER, ces 2 officiers étant déjà impliqués depuis plusieurs mois sur les spécialités.

Il est acté que la réunion récente de la spécialité nautique sera programmée une nouvelle fois afin de permettre au plus grand nombre d'y assister.

3- Gestion des effectifs opérationnels dans les centres :

Pour éviter les incompréhensions, un groupe de travail sur les effectifs est créé qui sera piloté par le Lt colonel ANSELME et le commandant ROBERT, ce dernier ayant travaillé sur des propositions issues de bonnes pratiques, notamment au CSP Montaubérou.

La note de service temporaire sera adaptée et proposée aux syndicats lors de la réunion du 15 décembre.

4- Régime indemnitaire des sous-officiers spp et adaptation du régime indemnitaire des PATS par rapport à celui du Conseil Général :

Tout d'abord, la mise à niveau des régimes indemnitaires des sous-officiers qui tiennent les fonctions de chef de garde (taux de responsabilité à 16%) et d'adjoint (taux de responsabilité à 15%) est effectuée ces jours ci.

Ensuite, un stage « adapté » sera proposé aux sous-officiers qui ne sont pas titulaires de la FAE de chef d'agrès mais perçoivent le régime de responsabilité correspondant, afin de régulariser leur situation.

Les dossiers qui n'entrent pas dans les critères ci avant seront étudiés au cas par cas, avec pour objectif d'être le plus favorable possible aux agents concernés.

A cet effet, une réunion aura lieu le 16 décembre de 14h30 à 17h00 à la direction départementale, à laquelle assisteront le Lt colonel PROFIT et le commandant WINNICKI.

5- Mutuelle de groupe :

Une étude sera menée sur un contrat de groupe de mutuelle, à l'instar de ce qui existe au conseil Général.

6- Restauration :

Création d'un espace de restauration pour les agents du SDIS, indépendamment des stages de l'école départementale :

- Agrandissement du réfectoire et du patio
- Prise en compte des demandes de stockage de repas
- Consultation d'un architecte d'intérieur,
- etc...

La réfection de l'espace repas du CTA CODIS est d'ores et déjà prévue pour 2012.

La question des tickets restaurant est à traiter avec le COS, son président fera une réponse aux membres de l'intersyndicale.

Le système de restauration actuel dans les CIS fera l'objet d'une évaluation en vue de son amélioration à l'horizon 2013.

7- Mise en place de la « pointeuse » :

Pour les syndicats, le système de gestion automatique des horaires de travail n'est pas une priorité.

Or, il s'agit d'une obligation réglementaire. Toutefois, l'expérimentation actuelle sera limitée à la direction départementale, au groupement ouest, au CS de Clermont l'Hérault et étendue au CSP de Lunel. Une évaluation sera effectuée dans le courant 2012 avant de poursuivre son déploiement : c'est donc une décision de gel au niveau actuel pour expérimentation.

8- Contrôle des EPI :

Le contrôle des EPI est mis en place grâce au vote de la modification de l'annexe 5 du règlement intérieur relative au règlement départemental de l'habillement en CASDIS du 6 décembre 2011, après avis favorable des instances représentatives.

9- Formation :

- Le manque de moyens en effectifs de l'école départementale et des groupements en matière de formation est conjointement constaté. Des efforts devront être faits dans ce domaine.
- La revalorisation des frais de conférenciers est en cours afin d'atteindre un niveau équivalent aux autres modes de rémunération.
- Tout cas particulier relatif à l'accès à un stage de formation peut être étudié en CAP sur demande des syndicats.
- L'élaboration des livrets de formation est en cours → Mise à jour de la base de données informatique qui permettra de déboucher sur les livrets informatique / Délai 2 à 3 mois puis mise en place du livret papier
- Création dans l'organigramme d'un poste de PATS adjoint au chef du service formation chargé de la formation des PATS.
- FAE chefs de groupe pour 2012

10- Notation :

Le guide annuel de la notation sera modifié en précisant que la répartition des différents avis est donnée à titre indicatif (sans obligation de la suivre).

Le chef de centre ou de service prend l'avis de ses chefs de garde ou de bureau pour l'élaboration de la notation dont il conserve toutefois la responsabilité.

12- Notation et critères de nomination :

Chef de garde ou de bureau consulté obligatoirement par écrit
Application du niveau un et du niveau deux sur le tableau d'avancement

13- Chefs de groupes dans les centres mixtes :

Fonction tenue en priorité par des SPP

14- Encadrement de la garde dans tous les centres de SPP la garde :

Centre 24/48 Montpellier Béziers Sète → 1 chef de garde (RI16 si adj) et un adjoint (RI15 si adj) et un n°3 adjudant, chef de groupe (RI 14 ou 15), par équipe de garde
Autres centre 24/48 → 1 chef de garde (RI16 si adj) et un adjoint adjudant (RI15) par équipe de garde
Centre 12h00 → 1 chef de garde (RI16 si adj) et un adjoint adjudant, chef de groupe (RI15) pour l'ensemble du centre.

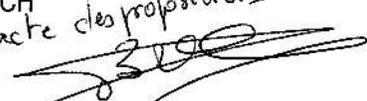
15- Communication sur l'avancement des projets de nouvelles constructions

16- Communication sur l'avancement du projet du Grand Montpellier

17- Utilisation des VL de service → Application du RI

Pour l'intersyndicale :

Pour le SDIS :

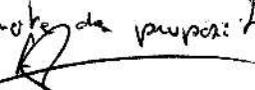
Didier BOSCH
Je prends acte des propositions


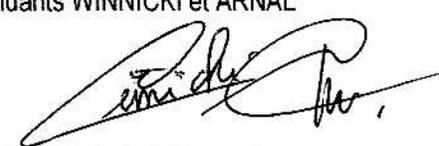
Jean ARCAS

Colonel Christophe RISSDORFER

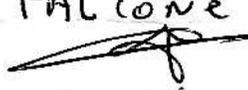
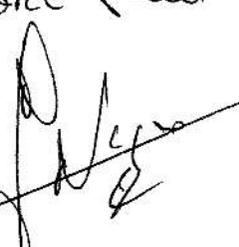

Sébastien GAL
Prends et informe le personnel


Lt colonel Pierre ANSELME


Jérôme RAYNAL
Prends note des propositions


Commandants WINNICKI et ARNAL


Pascal ROUVIER
Prends acte des propositions


FALCONE ALAIN

REGNIER Jean Marie


ARNAUD Gil


Claudine CANVAS
Je prends acte des propositions
